



646 route de l'aérodrome
73460 TOURNON
Tél 04 79 38 48 03
www.acalbertville.com
E.mail : aeroclub.albertville@acalbertville.com

Apprendre à piloter à l'Aéro-Club d'Albertville



23 janvier 2021

Les Instructeurs de l'Aéro-Club



Jacques
DUBOURGEAT
0616032735 0041797352621
jdgt@cegetel.net
Qualifs : CPL - FI - Vol de nuit
Responsable Pédagogique



Pierre Philippe REILLER
04 79 37 89 93
06 18 08 94 43
preiller@ac-grenoble.fr
Qualifs : FI - FE



Olivier PODVIN
06 63 16 74 08
podvoo@gmail.com
Qualifs : CPL - FI - FE - Montagne



Guy Ferrer
06 40 84 52 05
ferrerg@free.fr
Qualifs : CPL - FI



Eric BELLINGHERY
06 45 47 39 30
eric@bellinghery.fr
Qualifs : CPL - FI - FE -
Montagne- - Voltige



Jean-Pierre VELLETAZ
06 16 75 22 33
velletazjp@gmail.com
Qualifs :CPL, FI



Yann WAGNER
06 83 93 08 08
yann.wgnr@gmail.com
Qualifs :CPL,FI



Cessna 152 – 2 places – 114 CV
Vitesse 95 Kts (175 kms/h)
Prix de l'heure : 105 €uros
Instruction: 40 €uros / h

**Le Cessna 152 : un avion école très sûr
qui a formé des milliers de pilotes
dans le monde entier**

Je veux apprendre à piloter un avion : combien cela va-t-il me coûter ?

ABL (LAPL restreint) – LICENCE LAPL - LICENCE PPL

	- 21 ans (né après le 1 ^{er} Janvier 2000)	+ 21 ans
1/ Inscription au Club	215 €	265 €
2/ Licence Fédération Française Aéronautique	78 €	78 €
3/ Revue Info-Pilotes (Option)	40 €	40 €
4/ Visite médicale auprès d'un médecin agréé	50 €	50 €
5/ Heures de vol LAPL Restreint :		
25 h(moyenne) sur Cessna 152 F(105 €/h)	2 625 €	2 625 €
25 h Instructeur (40 €/h)	1 000 €	1 000 €
5/ Heures de vol LAPL :		
40 h(moyenne) sur Cessna 152 F(105 €/h)	4 200 €	4 200 €
40 h Instructeur (40 €/h)	1 600 €	1 600 €
6 / Heures de vol Licence PPL		
55 h (moyenne)sur Cessna 152 F(105 € /h)	5 775 €	5 775 €
55 h Instructeur (40 €/h)	2 200 €	2 200 €
7/ Fournitures :		
Manuel du pilote d'avion	85 €	85 €
Carnet de vol	15 €	15 €
Abonnement Gli-Gli (entraînement examen) entre 20 et 100 Euros selon durée .	60 €	60 €
8 / Taxes (DGAC) pour brevet	80 €	80 €
A déduire pour les moins de 21 ans :		
Bourse FFA Lâcher	- 335 €	
Bourse FFA Brevet de base ou	- 335 €	
Bourse FFA Brevet de base avec BIA	- 500 €	
Bourse FFA PPL	- 670€	
Maxi Bourses :	1840 €	
Estimation Brevet de Base (sans les bourses)	4 248 €	4 298 €
Estimation Licence LAPL (sans les bourses)	6 423 €	6 473€
Estimation Licence PPL (sans les bourses)	8 597 €	8 647€

Repères sur la formation

L'Aéro-club d'Albertville bénéficie d'un Agrément de la Direction de l'Aviation civile - DTO n °FR.DTO.0320 - pour les formations ABL (ancien Brevet de Base), LAPL, PPL , vol de nuit, montagne, voltige.

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Destiné aux jeunes de plus de 13 ans. Il s'effectue dans le cadre d'une convention signée entre un aéro-club et un établissement scolaire. Il comporte une initiation théorique dans un établissement scolaire et une initiation pratique en aéro-club. Le titulaire d'un BIA peut obtenir des bourses en s'adressant à l'Aéro-Club. L'aéroclub d'Albertville dispense depuis 2014 une formation BIA en partenariat avec le Lycée Jeanne d'Arc à Albertville. La formation s'étale sur l'année scolaire. L'obtention du BIA exonère depuis 2020 leur détenteur de l'examen théorique pour l'ABL

Le LAPL Restreint (ABL)

Le LAPL restreint s'adresse aux jeunes dès l'âge de 16 ans, permet de voler seul à bord, dans un rayon de 45km (25 miles) autour de l'aérodrome de départ (hors des espaces contrôlés ou réglementés) et au delà avec les autorisations additionnelles .

Les conditions d'obtention sont :

- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 20 atterrissages
- Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet
- Subir avec succès les [examens théoriques](#), pratiques et de radio prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un [médecin agréé](#)

Brevet de Pilote LAPL

Nouveau brevet Européen qui permet de piloter en Europe et en Suisse un aéronef quatre places mono-moteur à pistons. Ce type d'avion équipe la quasi-totalité des aéroclubs en France

Les conditions d'obtention sont les suivantes:

- Avoir accompli au minimum 30 heures de vol.
- Totaliser au minimum 15 heures de vol en double commande et au moins 6 heures en solo supervisé.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence

Subir avec succès les [examens théoriques](#) et pratiques prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un [médecin agréé](#)

Brevet de Pilote Privé (PPL)

La licence de pilote privé (titre Européen appelé PPL) permet de voyager partout dans le monde et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Les conditions d'obtention sont :

- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.
- Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence

Subir avec succès les [examens théoriques](#) et pratiques prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un [médecin agréé](#)

VFR et IR

Les licences LAPL et PPL autorise à voler dans des conditions météorologiques permettant le vol à vue (Visual Meteorological Conditions, VMC) : on dit que le vol est " VFR " (Visual Flight Rules).

Pour voler dans des conditions météorologiques dégradées (Instrumental Meteorological Conditions, IMC) le pilote PPL (pas possible pour le LAPL) doit avoir la qualification de vol aux instruments dite " IR " (Instrument Rating), l'avion devant lui aussi être classé IR.